

La Banque Cantonale Vaudoise a le plaisir d'inviter ses actionnaires en

Assemblée générale ordinaire

Jeudi 21 avril 2016 à 16h à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne (ouverture des portes à 14h30)

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle

2. Rapport de la Direction générale

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2015, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2015, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Propositions du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver:

4.1 La répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 360 500 419,61 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action (en augmentation de CHF 1 par rapport à l'exercice précédent), soit CHF 197 942 370, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 162 558 049,61, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

4.2 Le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital, soit un total de CHF 86 061 900.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

5.1 Un montant global maximum de CHF 1 861 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2 Un montant de CHF 260 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

5.3 Un montant global maximum de CHF 5 815 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.4 Un montant global de CHF 3 895 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2015.

5.5 Le nombre global maximum de 1835 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2016-2018, qui sera payé en 2019 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Les explications sur les propositions de vote sur les rémunérations peuvent être consultées sur internet à l'adresse suivante: www.bcv.ch/ag.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Election au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Elire Jack Clemons au sein du Conseil d'administration pour quatre ans, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et aux Statuts.

Né en 1966, Jack Clemons est citoyen britannique, en passe d'obtenir la nationalité suisse. Il réside à Arzier (Vaud); marié, il est père de trois enfants. Diplômé d'un Master à l'Université de Cambridge (GB) et d'un MBA de l'INSEAD (F), Jack Clemons commence sa carrière en révision d'entreprise et devient associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'orienté ensuite dans la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il rejoint le Groupe BATA, à Lausanne, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il quitte fin 2015. La combinaison de ses compétences dans l'audit, la conduite financière et de PDG d'un groupe d'importance mondiale, font de lui le candidat idéal à la succession de Pierre Lamunière. Son CV complet peut être consulté sur internet à l'adresse suivante: www.bcv.ch/ag.

Il est rappelé que, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Si certains principes de l'ORAb ont néanmoins été introduits sur une base volontaire dans les Statuts, l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat demeurent soumises à l'article 12, alinéas 1 et 5, de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995.

8. Election du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

9. Nomination de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Elire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2016.

La Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'Organe de révision lui-même. L'actuel Organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, a été nommé lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2009 pour un premier mandat, soit il y a 7 ans. Le Conseil d'administration a dès lors décidé de lancer un appel d'offres, dont le processus s'est déroulé au 1^{er} semestre de l'année 2015. Après s'être penché avec attention sur l'ensemble des informations

recueillies suite à cet appel d'offres, il a désigné KPMG SA en tant que société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB. En application de la LBCV et des Statuts, il propose à l'Assemblée générale des actionnaires de lui confier également le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2016.

10. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2015 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Admission et représentation

Un bulletin d'inscription servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 1^{er} avril 2016 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 14 avril 2016. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 22 avril 2016 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 4 mars 2016

Le Conseil d'administration

¹⁾ Si ces propositions sont acceptées, le dividende ordinaire de CHF 23 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, et le versement d'un montant de CHF 10 par action, par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital, sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 27 avril 2016 (date ex: 25 avril 2016).